DEBIT.

Capital, $600,000, dont		
10 p. 0[0 payés.....	$60,000.00	
Pertes à payer.....	5,315.33	
		65,315.33
Balance de l'avoir.....		$66,445.77

Ce rapport est certifié correct par deux auditeurs : S. PRENIL et W HOPE.

Il fut adopté unanimement.

Les directeurs pour l'année courante sont

POUR ONTARIO.

L'Hon. A. McKenzie, Président,
George Gregg, vice-président,
John Birrell, écr.,
L'Hon. Geo Brown,
J. D. Irwin, écr.,
John McDonald, écr.,
J H Masson, écr,
Hon. Wm McMaster,
Hon. Col. Shaw, consul des Etats-Unis,
L W Smith, C K D C L,
Robert Wilkes, écr, M P.

POUR QUÉBEC.

Hon. J. H. Bellerose, vice-président,
Hon. L. Archambault,
Hon. Jos Amand,
Hon. W H Chaffers,
Hon. P E Dostaler,
Hon. P. Fortin,
L A Jetté, écr, M P,
P Larue, écr, M P P,
R Masson, écr, M P,
W Prévost, écr, M P,
F A Quinn, écr.

J. MAUGHAN, écr.,
Gerant, Toronto.
S. PAGNUELO, écr.,
Secrétaire, Montréal

Le *Globe* de Toronto, du 16 décembre publiait un long éditorial sur cette compagnie, dont nous faisons les extraits suivants :

" Nous publions plus loin le rapport des procédés à l'assemblée annuelle des actionnaires de cette compagnie. L'*Assurance des Cultivateurs* n'existe (dans le Haut-Canada) que depuis deux ans, et déjà elle a plus de douze mille polices d'émanées, et tous les jours elle en émet un grand nombre d'autres. Le principe auquel elle a adhéré fermement, c'est de ne prendre que des risques isolés et non dangereux de leur nature : et jamais un risque n'excède $5,000.00 sans réassurer ailleurs le surplus. C'est pourquoi elle peut accepter un taux bien moins élevé que ne pouvait le faire une compagnie canadienne ou étrangère avant son établissement.....

" De plus en plus le système suivi par la compagnie donne aux assurés une garantie absolue pour le paiement de toutes les pertes.....

" Le percentage des pertes annuelles, l'augmentation des affaires, et les fonds accumulés par la Compagnie durant une si courte période, dépassent les espérances de ses fondateurs. Les profits gagnés (en supposant le même *percentage* de pertes à l'avenir que par le passé) montrent un bien bel intérêt sur le capital payé, et aurait autorisé un fort dividende pour l'année écoulée.

" Nous sommes heureux d'apprendre, cependant, que les directeurs ont décidé de suivre la sage politique de laisser accumuler leurs revenus pendant encore une année, ce qui leur fournira l'expérience de trois ans, avant de déclarer un dividende. "

Le *Mail* de Toronto, du 16 décembre disait de son côté :

La balance au crédit du compte de profits et de pertes pour l'année dernière a atteint un montant qui, en tenant compte du capital payé, permet de mettre bientôt l'*Assurance des Cultivateurs* bien haut dans la liste des placements avantageux, pendant que les assurés sont certains d'une ample garantie dans le cas de feu. Nous recommandons à nos lecteurs d'étudier le rapport et l'état qui l'accompagne, et félicitons l'administration de la compagnie du résultat de ses opérations durant l'année.

Assurance des Cultivateurs et des bâtisses isolees du Canada contre le feu.

St. Dominique, 10 janvier 1874.

S. Pagnuelo, écr.
Secrétaire de l'Ass des Cultivateurs, écr.,
No. 12, rue St. Jacques. Montréal.

Monsieur,

Je suis heureux de reconnaitre que votre Compagnie m'a payé la somme de *quinze cents dollars* ($1,500) aussitôt que les papiers ont été mis devant les Directeurs du Bas-Canada à qui l'affaire avait été référée.

Je crois devoir recommander votre Compagnie aux cultivateurs et au public, comme offrant toutes les garanties possibles de sûreté et d'honnêteté.

Avec considération,
Votre tout devoué,
C. POULIN, Ptre., Curé.

13 janv.—3édt am

OFFICE DE CONSULTATION POUR LA CONSOMPTION.

Institut Médical de l'Ouest, Cleveland, Ohio.

M. James I. Fellows :

Cher Monsieur :—Nous fûmes engagés à prescrire votre Sirop composé d'Hypophosphite par le Dr. MacMaster, et son emploi a été couronné de tant de succès que nous assurons que nous l'emploierons toujours à l'avenir.

A. SLEE, Sr., M. D.

L'Hypophosphites de Fellows se vend dans toutes les apothicaires respectables. Aucune autre préparation d'Hypophosphite n'est propre à le remplacer.

LA BANQUE D'HOCHELAGA

ASSEMBLEE GENERALE SPECIALE

Conformément à une résolution du Bureau de Direction, une Assemblée Générale Spéciale des actionnaires de cette Banque est par le présent convoquée et aura lieu le vingt troisième jour de février prochain (23 février 1874) à 8 heures P. M. dans la salle du Cabinet de Lecture Paroissial, rue Notre-Dame, à Montréal, dans le but de prendre en considération l'opportunité de demander au Parlement fédéral un amendement à la charte de cette Banque, afin de fixer l'époque de l'assemblée générale annuelle des actionnaires au 5 janvier au lieu du 15 juil et chaque année et en conséquence de ce changement de continuer les pouvoirs des Directeurs actuels jusqu'au 15 janvier prochain [87.]

L. TOURVILLE.
Président.

Montréal, 10 janvier 1874.

LA BANQUE JACQUES-CARTIER

Le soussigné est prêt à recevoir des offres pour la location des magnifiques bureaux (chauffés à l'eau chaude) dans les étages supérieurs de la nouvelle bâtisse de la Banque Jacques-Cartier sur la Place d'Armes.

VOUTES de première classe.
Possession immédiate.

H. COTTÉ,
Caissier.

Montréal 12 janvier 1874.

A LOUER

DEUX MAGASINS de première classe à trois étages, soixante-et-douze pieds de profondeur avec un soubassement de onze pieds de haut, des mieux éclairés, situés au coin des Rues Versailles et St. Joseph. Chaque étage de ces magasins peut se louer séparément, ainsi que le soubassement.

Plus cinq autres MAGASINS sur la même rue.

S'adresser à

CHARLES GAREAU,
35, Rue M Kay.
Visible le matin de 7½ heure à 8½.
Le soir de 6, h. 8½.

12 janv.

A VENDRE

DEUX CENT SOIXANTE LOTS sur la terre DESEVE aux Tanneries Ouest, dans le Centre du Village et des manufactures. Conditions libérales.

S'adresser à

CHARLES GAREAU.
35, Rue McKay.
Visible le matin 7½ heures à 8½.
Le soir de 6½ heures à 8 ,

Ou à

E. PRUD'HOMME, Ecr.,
Notaire,
No. 5, Carré Chaboillez

12 janv

Acte concernant la Faillite, 1869

Dans l'affaire de

LOUIS BEAUDRY, de la cité de Montréal, épicier commerçant,

FAILLI.

Le failli m'a fait une cession de ses biens et les créanciers sont notifiés de s'assembler à sa place d'affaires, No. 100, rue Dorchester, dans la cité de Montréal, le VINGT-SEPTIEME jour de FEVRIER prochain, à DEUX heures avant-midi, afin de prendre communication de l'état de ses affaires, et nommer un Syndic.

G. H. DUMESNIL,
Syndic Provisoire.

Montréal 13 Janvier 1874.

Acte concernant la Faillite, 1869

Dans l'affaire de

ERMINA DAVID, de la Cité de Montréal, veuve de Joseph Laporte, et épouse de Louis Cayouette, commerçante.

FAILLIE.

La Faillie m'a fait cession de ses biens et ses créanciers sont notifiés de se réunir à sa place d'affaires, No. 530, Rue Albert, Montréal, le **vingt-septième** jour de **Janvier**, courant à **dix** heures de l'avant-midi afin de prendre communication de l'état de ses affaires et de nommer un Syndic.

G. H. DUMESNIL,
Syndic Provisoire.

Montréal 12 janvier 1874.

Thibaudeau, Généreux & Cie,

IMPORTATEURS DE NOUVEAUTES

En Gros Seulement, No. 330, *Rue St. Paul.*

THIBAUDEAU, GENEREUX & CIE.
à Montréal.
THIBAUDEAU, FRERES & CIE.,
à Québec
THIBAUDEAU, BROTHERS & Co.,
à Manchester, (Angleterre)

Montréal, 15 janvier 1874

SEL

2,000 SACS SEL de LIVERPOOL
DIX AU TONNEAU
A VENDRE PAR
MORIN & Cie.,
COMMISSIONNAIRES.

4 nov.